

## COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2022

Le comité syndical a été convoqué le 28 janvier 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 78

### **Membres titulaires présents :**

Messieurs et Madame Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Christian JULIEN, Nicole PEYCELON, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL.

### **Membres titulaires absents représentés :**

### **Membres titulaires absents excusés :**

Messieurs Yannick JARDIN, Patrick WETTA.

### **Membres titulaires absents :** /

### **Membres suppléants présents :**

Monsieur Robert FLAMAND.

### **Pouvoirs :** /

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHE

*La séance est ouverte en Visio- conférence à 10h00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.*

**M. DRIOL.** - La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)*

**M. DRIOL.** – Comme pour toutes les visio-conférence, je vous demanderais de couper vos micros pour éviter les interférences d'une part, puis d'autre part aussi afin d'éviter les mises à l'écran intempestif. Bien évidemment, je vous demande de fermer vos micros tout en vous offrant la possibilité d'intervenir quand vous le souhaitez soit par le son, soit par la fonction de lever la main.

## ■ 0. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2021

---

**M. DRIOL.** - Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions à formuler ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

## ■ 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

**M. DRIOL.** - Je laisse la parole à Alexandre BREUIL pour qu'il rentre dans le vif du sujet.

**M. BREUIL.** – Avant d'aborder le cœur du débat d'orientation budgétaire, je fais un bref bilan d'activité de l'année 2021 pour rappeler les sujets étudiés qui ont fait l'objet de présentations à différentes réunions du comité syndical.

Le bilan d'activités en 2021 est exclusivement constitué d'études et travaux conduits en interne :

- Bilan des filières de traitement des déchets ménagers résiduels étudiées par le SYDEMER de 2012 à 2016 (présentation en mars 2021)
  - Contexte de la filière des combustibles solides de récupération (présentation en juillet 2021)
  - Mise à jour des estimations de gisement des déchets ménagers résiduels (présentation en octobre 2021)
-

- Point d'avancement sur le détournement des biodéchets des OMR dans les EPCI membres (présentation en décembre 2021)
- Le SYDEMER a également participé à des études dans le cadre de coopérations avec des territoires voisins.
- Le SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) a piloté une étude visant à déterminer les possibilités de valorisation énergétique de CSR (combustibles solides de récupération) dans le département de la Loire, en y associant le syndicat de traitement des déchets du Roannais (le SEEDR) et le SYDEMER.
- La métropole de Lyon a sollicité de premiers échanges techniques pour présenter les différents scénarios de renouvellement des capacités de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur son territoire et les liens possibles de coopération avec les territoires voisins.

En parallèle des actions du SYDEMER, il convient également de rappeler l'étape importante franchie en matière de coopération des EPCI du Sud Loire dans le domaine de la gestion des déchets avec la signature le 23 novembre 2021 du contrat de concession du centre de tri, pour le compte des 5 EPCI membres du SYDEMER et du SICTOM Velay Pilat. Ce centre de tri, adapté à l'extension des consignes, constituera ainsi le premier équipement industriel commun de traitement des déchets des collectivités du Sud Loire (mise en service prévue en 2023).

En 2021, le poste de chargé de mission du SYDEMER était un emploi à temps non complet (40% en janvier et février et 50% à partir de mars). En effet, la chargée de mission avait également un second emploi à temps non complet à Saint-Etienne Métropole, afin d'assurer le suivi de l'achèvement de la procédure de passation du contrat de concession du centre de tri des papiers et emballages.

## **POLITIQUE ET PERSPECTIVES 2022**

Le comité syndical du 8 octobre 2021 a approuvé la transformation du poste de chargé de mission en poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'année 2022 pourrait ainsi permettre :

- La reprise des travaux relatifs à la filière de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels du territoire et notamment :
  - o La mise à jour des contraintes foncières pour l'implantation d'une installation de pré-traitement de ces déchets et la localisation des débouchés des sous-produits

- Le réajustement de la filière de pré-traitement des DMA : types de traitement, capacité, gain environnemental, ...,
- La poursuite des études d'opportunité de coopérations avec les territoires limitrophes (Roannais, Haute-Loire, Rhône, Nord Isère...) en matière de traitement des DMA et/ou de valorisation des CSR
- La participation aux instances de suivi du Plan Régional de Gestion des Déchets Non Dangereux
- La poursuite de la veille et le partage d'informations avec les adhérents.

En particulier, il est prévu le lancement en février d'une consultation pour le choix d'un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le SYDEMER dans la définition d'une filière de valorisation des déchets résiduels, sur les volets technique, foncier, juridique, financier et stratégie de communication et concertation.

### **ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2022**

#### *En investissement :*

En cohérence avec les objectifs présentés ci-avant, il est proposé de prévoir les dépenses d'investissement nouvelles :

- 100 000 € pour des missions d'AMO et d'études pour la définition d'une filière de valorisation des déchets ménagers résiduels ;
- 60 000 € pour des compléments d'études tels que recherche de sites, étude de préfaisabilité pour l'alimentation des réseaux (chaleur, gaz), assistance sur la thématique foncière, études de faisabilité de solutions alternatives de transport de déchets...

#### *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement sont estimées de l'ordre de 151 000 € selon les principaux postes suivants :

Charges de fonctionnement : 70 000 € (BP 2021 : 55 000 €)

Elles comprennent :

- la rémunération d'un chargé de mission à plein temps (45 000 €)
- les indemnités élus (15 000 €)
- et l'ensemble des charges de fonctionnement courantes (assurances, fournitures, annonces et insertions, reproduction, frais de colloques et séminaires, adhésion association AMORCE, ...)

Les conventions avec Saint-Etienne Métropole : 40 000 € (BP2021 : 40 000 €).  
Pour la mise à disposition du personnel de direction et secrétariat ainsi que la convention d'assistance générale.

Dépenses imprévues : 5 000 € (BP2021 : 5 000 €)

Dotation amortissements : 36 000 € (BP2021 : 60 000 €)

### *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement sont principalement assurées par les cotisations des EPCI membres du Syndicat.

Compte tenu du résultat reporté estimé de l'ordre de 56 000 €, et des dépenses prévisionnelles décrites précédemment, le montant des cotisations annuelles qui devraient être appelées est de l'ordre de 95 000 €.

Pour mémoire, la cotisation en 2009 était de l'ordre de 0.35€, puis a baissé lors du précédent mandat de 2010 à 2016 à 0.31€. A la fin de l'année 2016, le résultat reporté était de plus de 450 000€ ce qui a donné deux années sans cotisation. En 2019 la cotisation a été de nouveau portée à 0.15€ ce qui permet chaque année de boucler le budget sans trop de difficulté. On pressent l'amenuisement du résultat reporté si des études sont de nouveau engagées de manière importante. Il faudra alors envisager une hausse prochaine de la cotisation pour pouvoir subvenir aux besoins du Sydemer, mais pour l'année 2022, le report dont on dispose aujourd'hui permet sans problème de boucler le budget.

**M. DRIOL.** – Est-ce que cette présentation suscite des remarques ? J'ose espérer qu'elle n'a pas suscité de surprise, que tout le monde est au même niveau d'information même si évidemment il y a un décalage avec les membres du bureau et les autres membres du conseil syndical.

En ce qui concerne l'amenuisement des réserves, je pense que cela a bien été expliqué, si besoin est, on est ouvert à vos interrogations éventuelles évidemment.

Pas de questions ? Je ne vois personne qui lève la main ?

Non, donc on va partir du principe que ces orientations budgétaires sont approuvées. On vous présentera, lors d'un prochain conseil syndical un projet de budget primitif qui sera adossé à cette orientation.

On va enchaîner sans perdre de temps sur la présentation des points d'actualités qui sont nombreuses, vous allez le voir les actualités sont assez riches et on ne peut que s'en réjouir. On ne reste pas dans l'immobilisme dans ces dossiers.

**M. BREUIL.** – Sur le recrutement du chargé de mission, on avait eu une première annonce infructueuse. Après avoir relancé, Madame Océane RASE-POURCHON a été recrutée, elle travaille actuellement pour l'association Amorce. Précédemment, elle avait aussi travaillé au sein de syndicats de traitement en Savoie

---

puis dans le Jura, avec une spécialisation sur la valorisation énergétique, aussi bien incinération que CSR. Elle devrait nous rejoindre au plus tard début mai du fait d'un préavis de trois mois.

**M. DRIOL.** – On va être attentif et tout faire pour gagner du temps, au pire au 1<sup>er</sup> mai on fêtera son arrivée.

**M. BREUIL.** – Les deux autres actualités sont un peu liées.

D'une part, on a eu connaissance d'une prochaine commission de suivi du volet « déchets » du SRADDET, l'ex commission du plan régional déchets, intégré au SRADDET. Elle aura lieu le 12 avril à l'Hôtel de Région.

Chaque année, cette commission de suivi doit se réunir pour voir l'avancement du Plan régional et de ses objectifs, notamment, la division par deux du tonnage enfoui.

Je le lie au deuxième point qui est une information qu'on a eu de la part des services de la région de la suspension des aides régionales attribuées aux projets d'investissement en matière d'installations de valorisation des déchets. Ça nous affecte, tout de suite, sur le volet centre de tri où il y avait un régime d'aide pour les centres de tri d'emballages ménagers. On ne sait pas du tout si on pourra bénéficier d'une aide ou pas. Cela peut aussi nous affecter demain, sur les projets d'installations CSR, aussi bien sur la partie préparation de CSR mais aussi sur la valorisation des CSR.

La région a des objectifs ambitieux au sein de son plan régional qui sont à mettre en œuvre par les industriels et les collectivités. Elle avait annoncé un certain nombre d'aides pour soutenir des projets d'investissement, mais pour l'instant on nous a annoncé la suspension de ces aides, sans plus d'informations. A l'occasion de la commission de suivi, il serait intéressant que les parties prenantes puissent exprimer leurs inquiétudes par rapport à cette suspension.

**M. CHAVEROT.** – J'ai cru comprendre que cela s'adressait un peu à moi, c'est ça ?

Mais je ferai part des inquiétudes.

**M. DRIOL.** – Techniquement, tu n'es pas le seul élu de la région.

**M. CHAVEROT.** – Oui, tout à fait, il y a aussi Nicole.

**M. DRIOL.** – Ca s'adresse bien à vous deux, Oui.

**M. CHAVEROT.** – Oui, mais comme moi je fais partie de la commission, je ne sais pas si Nicole en fait partie. Je ferai remonter effectivement, mais moi, je suis très étonné parce qu'il y a une ambition du SRADDET très très forte de vouloir plus ou moins supprimer les centres d'enfouissement et on ne peut que s'en réjouir, mais il

va falloir peut-être que la région nous aide un peu là-dessus parce que sinon on ne va pas y arriver.

**Mme PEYCELON.**- Si vous me permettez, moi, je ne suis pas comme Bernard, je ne fais pas partie de la commission, donc je n'ai pas d'information particulière sur ce sujet mais je pense pouvoir dire une chose assez globale, je ne parle pas de cette action spécifique, la région, compte tenu que nous sommes installés depuis l'été dernier, est en train de redéfinir ses orientations avec le budget 2022.

Je crois qu'il y aura une session en mars qui devrait définir un certain nombre d'orientations. Alors, est-ce que ces aides régionales sont tout simplement en train d'être redéfinies, d'où la suspension, ou supprimées, je ne sais pas. Je n'ai pas d'information particulière sur ce sujet et je ne suis pas à la commission et comme Bernard y est et qu'il n'a pas plus d'informations, je pense que pour l'instant c'est plutôt une redéfinition des aides qu'une suppression.

**M. DRIOL.** – Pour nous, ce n'est pas encore un cri d'alarme, mais un point de vigilance, donc à partir de là, ce point de vigilance qui concerne bien évidemment ceux qui sont plus près de l'instance décisionnelle, c'est des questions à poser et puis évidemment que le 12 avril, et on ne sera certainement pas les seuls, on sera amené à interpeller la région là-dessus mais ce n'est pas encore un cri d'alarme et heureusement.

**M. BREUIL.** – Pour dissiper toute confusion éventuelle, au sein de la commission de suivi du volet déchets sont représentées les collectivités qui ont une compétence déchets, donc le Sydemer a des représentants désignés en début de mandat qui sont Monsieur Bernard CHAVEROT en tant que titulaire et Monsieur Pierre DREVET en suppléant.

Je pense aussi, que chaque EPCI membre, de par sa compétence collecte et traitement des déchets, a aussi des représentants au sein de la commission de suivi.

C'est aussi une information pour chaque EPCI parce que l'an dernier, il y a eu une commission de suivi qui s'est réuni, et je n'étais pas au courant, ni au titre du Sydemer ni au titre de Saint-Etienne Métropole, donc on n'y a pas participé. Si au sein des EPCI, vous êtes intéressés par cette commission de suivi, vous avez tout à fait la possibilité de solliciter la région pour pouvoir y participer, de par la compétence déchets de l'EPCI.

**M. CHAVEROT.** – Je me permets, mais ces commissions sont quand même bien encadrées, et ça m'étonnerait que tous les EPCI, et cela ferait beaucoup de monde, des réunions à plus de 50, c'est pas possible mais peut-être qu'il y a d'autres représentants d'EPCI, je ne sais pas, elle n'est pas réunie cette commission, elle va se réunir le 12 avril effectivement donc on en saura un peu plus et effectivement, Nicole PEYCELON a appris qu'il y allait avoir des ajustements au mois de mars, on regardera ça de très près, et si jamais les déchets avaient été oubliés, je déposerai un amendement, ça en fera qu'un de plus et puis voilà.

**M. DRIOL.** – Pas de problème, on compte sur toi Bernard !

**M. GIRAUD.** – Si je puis me permettre, à ma connaissance, effectivement, on a été sollicité au niveau des EPCI pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour cette commission.

**M. DRIOL.** – Ok, on va suivre ça tous ensemble !

**M. BOUCHUT.** – Je confirme aussi que les Monts du Lyonnais ont été sollicités pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

**M. DRIOL.** – Ok, merci Fabrice.

*- La séance est levée à 10h30 -*